

Les catholiques de Rome — et du monde entier — en seront soulagés.

ITALIE

Pacte électoral. — Un grand nombre de catholiques avaient manifesté au Saint-Siège le désir de prendre part aux élections pour barrer la route aux radicaux et aux socialistes, de plus en plus menaçants.

Le Saint-Siège a cru devoir accéder à leur désir. La direction générale imprimée aux électeurs catholiques, telle qu'elle résulte des faits, a été non pas de s'allier au Gouvernement, mais de s'opposer par tous les moyens possibles au triomphe des partis de désordre social. Il fut réglé qu'un candidat n'obtiendrait en sa faveur la suspense du *Non expedit* que s'il prenait l'engagement, ordinairement par écrit, de s'opposer à la loi sur le divorce, à l'établissement des écoles neutres laïques, à la suppression des Ordres religieux et à la confiscation de leurs biens.

Les catholiques purs, c'est-à-dire élus sur un programme franchement catholique, seront en plus grand nombre qu'à la Chambre précédente, une trentaine environ, trop peu nombreux cependant pour constituer un parti catholique proprement dit, ce que d'ailleurs ne veut pas le Saint-Siège pour plusieurs motifs de haute prudence qu'il serait trop long d'expliquer ici.

On compte parmi les nouveaux députés 200 libéraux environ, qui ont pris l'engagement ci-dessus relaté. Leur empressement à bénéficier de l'appoint des voix catholiques a démontré que cet appoint était loin d'être une force négligeable.

FRANCE

Création d'un nouveau diocèse. — Par la bulle pontificale *Consistoriali decreto* l'archidiocèse de Cambrai est divisé en deux. La partie Nord formera le nouveau diocèse qui comprendra un peu plus de un million de fidèles, des villes telles que Lille (220,000 habitants) Roubaix (125,000) Tourcoing (85,000) et Dunkerke (40,000). Lille sera le siège du nouvel évêché. Mgr Charost, auxiliaire de Cambrai et ancien vicaire-général du nouveau diocèse en est le premier évêque.

La Flandre française et maritime forme une véritable pépinière d'ecclésiastiques tant de l'ordre séculier que régulier. Les vocations religieuses y sont aussi fort nombreuses parmi les femmes.

La guerre à l'école catholique. — La tourbe des persécuteurs qui mène la France aux abîmes prépare de nouveaux décrets contre cette école qui malgré leurs coups répétés ne meurt pas. Ils ont la menace à la bouche. Ils parlent d'amende, de prison, pour les pères de famille, pour les curés et pour les évêques. Pour empêcher que la simple comparaison entre l'école catholique qui ne subsiste qu'à force de sacrifices et l'école d'État qui nage dans les millions en partie volés aux catholiques ne montre l'infériorité flagrante de leur usine à renégats, en bons tyranneaux qu'ils sont, ils revendiquent le monopole, et réclament la